

➔ Présentation et lignes directrices

En partenariat avec :



Le **Prix Relève** du Conseil de la culture de l'Estrie, en partenariat avec le Cégep de Sherbrooke, est décerné à un-e artiste ou un collectif d'artistes de la relève (moins de 5 ans de pratique et de diffusion dans un contexte professionnel) qui contribue professionnellement au développement artistique et à la promotion de sa discipline. La date limite pour déposer votre candidature est **vendredi 9 octobre 2020.**

➔ Objectifs du prix

- Souligner l'excellence artistique et culturelle des artistes de la relève de la région.
- Promouvoir les réalisations exemplaires des artistes de la relève auprès des citoyens, des décideurs régionaux et des médias.

➔ Critères d'admissibilité

- Être membre du Conseil de la culture de l'Estrie;
- Être un-e artiste professionnel-le* depuis moins de 5 ans. Dans le cas d'un collectif, la majorité des membres doit avoir moins de 5 ans de pratique et de diffusion dans un contexte professionnel;
- Œuvrer et résider en Estrie; dans le cas d'un collectif, la majorité des membres du collectif doit œuvrer et résider en Estrie;
- Présenter une ou plusieurs réalisations exemplaires et ayant fait la preuve de la reconnaissance de vos pairs. Les réalisations soumises doivent avoir été diffusées entre le 25 août 2018 et le 9 octobre 2020.

* Un-e artiste professionnel-le :

- Se déclare artiste professionnel-le;
- Crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services contre rémunération à titre de créateur ou d'interprète, notamment dans les domaines sous la responsabilité du CALQ;
- Détient une reconnaissance de ses pairs;
- Diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans un contexte ou des lieux reconnus par les pairs

➔ Critères d'évaluation

- Qualité et originalité de l'œuvre ou des œuvres;
- Impact de l'œuvre ou des œuvres dans la communauté et dans sa discipline;
- Rayonnement de l'œuvre ou des œuvres en Estrie ou à l'extérieur.

➔ Présentation à soumettre

- * *Par courriel uniquement, un document de 3 pages maximum (format lettre - 12 pt simple interligne) :*
- Présenter l'artiste ou le collectif d'artistes et sa démarche artistique;
- Présenter l'œuvre ou les œuvres pour lesquelles vous déposez votre candidature;
- Un texte présentant plusieurs éléments de réponses quant aux critères d'évaluation du prix RELÈVE;
- Un texte présentant votre motivation et l'importance que revêt l'obtention de ce prix;
- Et le [formulaire de candidature](#) dûment rempli (en ligne).

➔ Documents d'appui

- * *Par courriel uniquement; doivent être pertinents et en lien direct avec le projet présenté.*
- Une photographie de format JPG de l'artiste ou du répondant du collectif ou organisme, libre de droits, qui sera utilisée par le CCE, à des fins promotionnelles uniquement. Merci d'indiquer le crédit photo
- CV artistique – maximum de 3 pages
- Autres documents d'appui (portfolio, photos, vidéo, lettres d'appui, extrait d'œuvre...),
 - *Format des images : maximum 10 images JPG de 1Mo chacune;*
 - *Format des vidéos : maximum 10 min. à soumettre avec liens URL Youtube, Vimeo ou autre;*
 - *Littérature : soumettre un exemplaire de livre ou un texte, maximum 20 pages.*
- Une description des documents d'appui (titre, médium, année, dimension, durée);
- Dossier de presse en PDF (si disponible | maximum 3 pages).

➔ Présentation et lignes directrices

➔ *Envoi des documents*

- L'OBJET de l'envoi par courriel doit être clairement identifié : *Candidature PrixRELEVE | votre NOM*;
- Les PIÈCES JOINTES : Identifier clairement les documents : *PrixRELEVE_votreNOM_Detailsdudoc*;
- L'envoi courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.
- ENVOYER le tout à : prix@cultureestrie.org

➔ *À noter*

- Vous pouvez soumettre votre propre candidature ou proposer celle d'une autre personne.
- Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite ne sont pas admissibles.
- Si aucune candidature ne répond aux critères d'évaluation, le prix ne sera pas attribué.
- N'est pas admissible un-e lauréat-e du Prix Relève au cours des deux dernières années.
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury de pairs.

➔ *Que gagnent les finalistes ?*

- Être sélectionnés par un jury de professionnels et obtenir la reconnaissance de pairs
- Une large couverture médiatique avant l'événement
- Une mise en valeur dans le cadre de notre événement de reconnaissance, **L'APÉRO CULTUREL**.

➔ *Que gagne le/la lauréat-e ?*

- Un montant de 500 \$ accompagne ce prix qui sera remis à **L'APÉRO CULTUREL** par un représentant du Cégep de Sherbrooke et un représentant du Conseil de la culture de l'Estrie.
- Une large couverture médiatique dans les médias et sur les médias sociaux avant, pendant et après **L'APÉRO CULTUREL**.

➔ *L'Apéro culturel l'Estrie 2020*

L'APÉRO CULTUREL se tiendra virtuellement à l'automne **en formule 5 à 7**.

Les partenaires de prix

En plus de compter sur le Cégep de Sherbrooke comme partenaire du Prix Relève, le Conseil de la culture compte sur la Corporation de développement de l'entrepreneuriat collectif (CDEC) de Sherbrooke et la Société nationale de l'Estrie (SNE) à titre de partenaires du Prix Développement culturel, sur La Fabrique culturelle.tv, partenaire du Prix Excellence culture Estrie, et sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et La Fabrique culturelle.tv, partenaires du Prix Artiste de l'année en Estrie.

Autres partenaires et commanditaires

Le Conseil de la culture reçoit également l'appui du député de Richmond, M. André Bachand, et de la députée de Sherbrooke, Mme Christine Labrie.

Des questions ?

Communiquez par courriel avec [Marianne Mondon](mailto:Marianne.Mondon@cultureestrie.org)
ou par téléphone au 819 563-2744, poste 224

[Accéder au formulaire de candidature](#)

Avec la participation financière de :

Québec 